

Ancien couvent des Franciscains

L’OCPM recommande d’autoriser le projet de requalification pour ses nombreux gains pour la communauté

Montréal, 2 avril 2025 – L’OCPM rend public son rapport de consultation sur la requalification du domaine de l’ancien couvent des Franciscains, situé dans l’arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

La proposition a été généralement bien accueillie par les personnes et les groupes ayant participé à la consultation, qualifiant même le projet d’exemplaire à plusieurs niveaux. On a notamment souligné la présence de logement social ainsi que la préservation des milieux naturels à proximité du site. On s’inquiète néanmoins des impacts sur la circulation de l’arrivée importante de nouveaux résidents dans le quartier ainsi que de la démolition de la chapelle moderniste.

À la suite de l’analyse des 58 opinions reçues et entendues, la commission a formulé 12 recommandations, dont celle d’adopter les deux projets de règlements encadrant le projet immobilier, en y apportant certaines modifications.

Le mandat et son contexte

L’Office de consultation publique de Montréal avait été mandaté pour mener une consultation publique sur deux projets de règlement :

- Le projet de règlement P-04-047-270, modifiant le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au Couvent de la Résurrection;
- Le projet de règlement P-24-031, autorisant « *le lotissement, la démolition, la construction, la transformation et l’occupation de bâtiments ainsi que l’aménagement des espaces extérieurs à des fins principalement résidentielles sur le site du couvent de la Résurrection* ».

Ces règlements se traduiraient par le remplacement de l’affectation « Couvent, monastère ou lieu de culte » par l’affectation « Secteur mixte », une augmentation de la densité de construction ainsi que le rehaussement de la hauteur maximale à 23 étages.

La démarche de consultation de l’OCPM s’est déroulée entre les mois de décembre 2024 et janvier 2025.

Les recommandations

En plus de l’adoption des deux projets de règlements, la commission recommande aussi :

- Un engagement ferme de la Ville pour la planification et l’exécution exemplaires du volet logement social du projet, et déterminer des critères afin de garantir une architecture exemplaire pour les nouveaux bâtiments de logement social;
- De moduler les échelles de hauteur des bâtiments afin de réduire le maximum de 23 étages, tout en maintenant le nombre d’unités souhaité;

- De confirmer un statut de conservation pour l'ensemble du boisé, en plus d'effectuer des études pour déterminer comment protéger l'intégrité physique et écologique du secteur;
- De prévoir des mécanismes de concertation pour faciliter l'intégration du projet.

La commission note aussi les efforts qui ont été faits par le promoteur, en amont de la présentation du projet, afin d'atteindre une meilleure acceptabilité sociale et souligne du même coup le passage de ce projet par la cellule facilitatrice, qui visait à en accélérer l'analyse et l'aboutissement. Par ailleurs, l'OCPM est fier d'avoir également fait sa part pour faciliter la réalisation du projet dans les délais les plus courts.

En plus de formuler des recommandations qui pourront bonifier le projet proposé, la consultation aura permis de joindre 635 personnes qui ont pu s'informer et poser leurs questions à des personnes-ressources directement impliquées dans le projet. La démarche aura également donné l'occasion aux gens d'échanger et de faire connaître leur opinion dans un cadre accueillant et respectueux, propre aux activités de l'OCPM.

Le rapport de la consultation est disponible sur [le site de l'OCPM](#) et sera déposé au conseil municipal du 14 avril 2025.

- [Cliquez ici pour consulter le rapport](#)
- **Site Internet de l'OCPM :** ocpm.qc.ca/couvent-franciscains

—30—

À propos de l'Office de consultation publique de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), créé en septembre 2002 et inscrit à la Charte de la Ville de Montréal, est un organisme indépendant qui réalise les mandats de consultation publique confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif de la Ville de Montréal. Les commissaires de l'OCPM ne sont ni des élus ni des employés municipaux et mènent les consultations publiques de manière indépendante et en toute impartialité.

Renseignements

Gabriel Martre-Dufour
Chargé aux communications
Office de consultation publique de Montréal
Téléphone : 514 872-8810
gabriel.martre-dufour@ocpm.qc.ca